

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription comprend :

- L'adhésion à l'association (cotisation annuelle)
 - Mineur
 - 25 € Baby poney et Poney Découverte 1^{ère} et 2^{ème} année
 - 40 € Autres
 - Majeur 48 €
 - Propriétaire 65 €
- La licence FFE
 - Mineur 25 €
 - Majeur 36 €

Elle permet :

- De bénéficier des tarifs préférentiels réservés aux membres de l'association.
- De bénéficier de la réduction de 15 % sur tous les séjours d'été organisés par la ferme équestre.
- De bénéficier d'une réduction de 10% dans le magasin Décathlon d'Aurillac sur tout le rayon équitation.
- De valider les examens (galops) et de participer aux compétitions.
- De participer à la vie associative du club (fête de Noël, fête du club, concours internes, randonnées, journées pleine nature, coaching compétitions - accompagnement sur les championnats.)

REGLEMENT DES PRESTATIONS

- Les cours peuvent être réglés :
 - A la séance
 - Par carte de 10 séances pour les adultes ou le baby poney
 - Au forfait mensuel ou trimestriel

Les forfaits

- Par définition, un forfait est un tarif défini à l'avance et indépendant des quantités consommées. **Il est plus avantageux, mais il doit être réglé en totalité à la 1^{ère} séance du mois ou du trimestre** selon le cas et quelles que soient les absences prévues. Cependant, il est toléré de récupérer les cours manqués dans les conditions suivantes :
 - Les heures décommandées 24 h à l'avance sont récupérables dans la période du forfait ou sous forme d'avoir sur le forfait suivant (max 1 séance)
 - Les heures non décommandées 24 h à l'avance sont perdues et non remboursables.

Les stages, manifestations et compétitions

Les tarifs sont indiqués sur les fiches de présentation de ces manifestations.

Type de règlements

- Chèques bancaires
- Espèces
- Chèques vacances
- Pass Cantal
- Coupons sport

Toute prestation doit être réglée à l'avance.

Certificat médical et autorisation parentale

- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation est obligatoire. Il doit dater de moins d'un an et est valable 3 ans. Entre temps, c'est-à-dire au début de la 2^{ème} et de la 3^{ème} année, le cavalier devra remplir un questionnaire de santé en ligne pour valider sa licence compétition.
- Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire chaque année.

Ces documents vous seront fournis lors de l'inscription.